

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 8 février, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10 puis 11
Qui ont pris part au vote : 12 puis 13

Etaient présents : M. BRET, D. DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, J.P. FUSTIER, S. JOLY, R. NAVARRO, M. POMMARET, J.M. SITAR (à partir du point 4), E. VERRIEN, C. VIAL.

Absents : C. BOULON, E. MORAND, J. PLATON, J.M. SITAR (jusqu'au point 3)

Ordre du jour :

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande aux conseillers présents que soit ajouté à l'ordre du jour un point soumis à délibération concernant le coût d'un élève scolarisé à l'école publique.

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017,
3. Désignation des délégués aux commissions intercommunales : enfance jeunesse et Environnement/Développement Durable/GEMAPI,
4. Demandes de subventions construction école publique,
5. Frais de scolarité dus par les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école publique de St Romain de Lerps
6. Questions diverses.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

E. VERRIEN est désigné, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2017

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2017 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

Point 3 : Désignation des délégués aux commissions intercommunales : enfance jeunesse et Environnement/Développement Durable/GEMAPI

Suite à la création de deux nouvelles commissions intercommunales « **Enfance-jeunesse parentalité** » et « **Environnement, Développement Durable et GEMAPI** », il convient de désigner des représentants de la commune à ces commissions.

Par délibération n°18-01, le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, soit l'unanimité, DESIGNÉ :

- **Rachel NAVARRO** déléguée titulaire et **Anne-Laure FOUREL** déléguée suppléante à la Commission « **Enfance-jeunesse et parentalité** ».
- **Christine VIAL** déléguée titulaire et **Delphine DELAVAL** déléguée suppléante à la Commission « **Environnement, Développement Durable et GEMAPI** ».

Point 4 : Demandes de subventions construction école publique

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, un dossier de demandes de subventions pour la construction d'un nouveau groupe scolaire avait été adressé à l'Etat, à la Région et au Département.

Ces trois partenaires ont attesté la réception de notre dossier mais l'Etat et le Département nous ont demandé de redéposer un dossier ; l'Etat parce que les examens des dossiers sont annuels (DETR), et le département parce qu'un nouveau programme Pass Territoire a été mis en œuvre en 2018 pour le financement de tels projets. Parallèlement, le CAUE a donné à la commune des éléments de programme et d'estimation pour une telle réalisation. Enfin, les partenaires que nous avons rencontrés ont demandé à adapter le plan de financement au regard des dépenses prises en charge par chaque partenaire.

M. le Maire présente un récapitulatif du coût prévisionnel :

Coût prévisionnel

1/ Construction des bâtiments scolaires

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
ECOLE construction d'une école de 4 classes, d'une salle de motricité/garderie périscolaire, d'un bureau de direction... d'une cour scolaire, y compris viabilisation et divers	1 900 000	Etat DETR	Plafonné (26,3%)	500 000
		Région AURA	35,3%	670 000
		CD 07 (Pass Territoire)	Plafonné (15,8%)	300 000
		CD07 (communes forestières)	Plafonné 2.6%	50 000
		TOTAL ECOLE	1900 000	

2/ Fourniture de mobilier scolaire

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
MOBILIER SCOLAIRE				
Fourniture de Mobilier scolaire et informatique	50 000	CD 07 (Pass Territoire)	30%	15 000
TOTAL MOBILIER	50 000		30%	15000

3/ Construction d'un bâtiment pour la restauration scolaire

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
RESTAURATION SCOLAIRE				
Construction et aménagement d'un local de restauration scolaire	280 000	CD 07 (Pass Territoire)	30%	84 000
		Région AURA	30%	84 000
		Etat DETR	20%	56 000
TOTAL RESTAURATION	280 000		80%	224 000

4/ Maîtrise d'œuvre, CPS...

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre, CPS, AMO				
	200 000	CD 07 (Pass Territoire)	10%	20 000
		Région AURA	10%	20 000
		Etat DETR	10%	20 000
TOTAL ETUDES	200 000		30%	60 000
TOTAL GENERAL	2 430 000		75%	1 819 000

4/ Foncier et autofinancement communal

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
FONCIER				
acquisition du tènement foncier support de l'opération	120 000	Autofinancement de la commune		120 000

Vente du patrimoine immobilier de la commune (ancienne école et presbytère)		Vente du patrimoine immobilier de la commune (ancienne école et presbytère)		375 000
		Autofinancement de la commune/ ou de l'EPCI		236 000
TOTAL GENERAL	2 550 000			2 550 000

Il est entendu, après débat, que si l'hypothèse la plus favorable n'est pas réalisée dans cette obtention, un tour de table sera effectué pour décider la poursuite ou non de ce projet car il n'est pas envisagé de remettre à mal les finances de la commune au terme de leur redressement.

Par délibération n°18-02, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention, pour la construction d'un groupe scolaire de 4 classes avec garderie et restauration scolaire pour un montant total d'opération de 2 550 000 € HT, acquisitions foncières et maîtrise d'œuvre comprises, auprès de

- **l'Etat pour une subvention DETR :**
 1. Une aide plafonnée à 500 000 € pour les travaux de construction de l'école,
 2. de 20% soit 56 000 € pour la construction d'une restauration scolaire
 3. de 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre
- **la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une aide :**
 1. de 670 000 € pour la construction d'une école,
 2. de 30% soit 84 000 € pour la cantine scolaire e
 3. t de 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre
- **du Département de l'Ardèche pour une aide :**
 1. plafonnée à 300 000 € pour la construction d'une école (programme Pass Territoire), abondée de 50 000 € dans le cadre du programme « communes forestières » pour la construction bois d'origine AURA,
 2. de 84 000 € pour la construction d'une restauration scolaire
 3. de 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre

et de donner suite aux études relatives à ce dossier.

Point 6 : Frais de scolarité dus par les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école publique de St Romain de Lerps

Des enfants domiciliés sur les Commune voisines sont scolarisés à l'école publique de Saint Romain de Lerps. En application de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, une participation aux charges scolaires est demandée à ces communes.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le cout d'un élève scolarisé à l'école publique s'élève à 676,37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le coût d'un élève scolarisé à l'école publique : 676,35 €;

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de la participation aux charges scolaires auprès des communes devant s'en acquitter au titre de l'année scolaire 2016/2017.

Quatre enfants de St Péray et un de Champis seront concernés par une facturation à leurs communes sur cette base.

7 : Questions diverses

➤ Vie locale :

- Point sur les commerces et l'arrêt d'exploitation de l'épicerie. Recherches en cours de repreneurs par la collectivité.
- L'association « La Romanaise » est maintenant indépendante de A.I.R. et Tourisme et devient « **La Romanaise – Loisirs** ».

➤ Voirie :

Les travaux d'élargissement de la route de Chateaubourg au niveau de l'entrée du village commencent le 09/04 pour une durée de 4 semaines. La circulation sera totalement interdite. Afin de limiter les désagréments, les travaux se font en partie sur une période de vacances scolaires. Il sera demandé auprès de l'entreprise une ouverture les soirées et week-end. Un alternat pourrait être mis en place à compter de la 2^e ou 3^e semaine. Un bulletin d'info est à préparer pour diffusion aux riverains. Des panneaux devront être mis en place au plus tôt sur les intersections RD86/route de Chateaubourg et RD86/Route de Combes.

➤ Animation :

Le 24 Février, la boucle Drome-Ardèche, qui accueille de très grands coureurs, prévoit d'emprunter, entre autre, la côte de st Péray à st Romain trois fois consécutives. Seule la neige pourrait modifier ce programme. C. Vial a constitué une équipe de bénévoles pour concourir à l'organisation avec la sécurité (protections à trouver), les animations et la retransmission tv. Saint-Romain-de-Lerps est commune animatrice: un gros effort pour honorer ces champions a déjà été réalisé. Des bénévoles et des associations du village s'associent pour proposer les animations : course de trottinettes, démo vtt trial, handisport, babyfoot géant, baptêmes d'hélicoptères, buvette, petite restauration...
Un appel à bénévoles est lancé.
Il convient de prévoir également les fermetures de routes, l'ouverture des sanitaires, les branchements des lampadaires.

➤ Personnel :

Le contrat de Céline CHABAL est prolongé jusqu'en avril 2019 (Pour pallier l'absence d'un agent en disponibilité).

➤ Tour de table :

- **M. POMMARET** réunit la commission urbanisme mardi soir à 20h30 afin d'aborder l'avancement du PLU, après la réunion avec la DDT et le bureau d'études du même mardi à 9h30.
- **M.BRET** indique que le budget 2017 est clos avec un excédent en investissement et fonctionnement. 2018 s'ouvre donc avec 188 000 € en excédent d'investissement.
- **C.VIAL** signale de petits dysfonctionnements à la salle des Sapins qui seront rapportés aux agents techniques afin d'y remédier. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle des Sapins, elle suggère que les riverains soient associés. Il est conclu après discussion qu'il serait profitable de préparer plusieurs propositions à présenter à ces riverains.
- La Communauté de Communes Rhône Crussol étudie la possibilité de créer une maison des vins à St Péray. Une visite a été organisée à Sancerre et Pouilly, à laquelle **J.M. SITAR** a participé, afin de rencontrer les animateurs de la maison des vins. Il semble plus efficace que les viticulteurs prennent en main cette structure plutôt que la puissance publique s'en charge à savoir la Communauté de Communes.

- Concernant les terres agricoles en friches, il serait possible de signer des « commodos » (baux agricoles) pour que des exploitants agricoles locaux puissent valoriser ces 29ha. c'est en bonne voie et un agriculteur de st romain pourrait être intéressé.
- Syndicat eau : il est important que la Commune soit représentée.
- **N.FERATON** rappelle que le stationnement sur la route du pin doit être mieux organisé afin de laisser les trottoirs libres de circulation. J.P. FUSTIER propose de réaliser un aménagement et une signalisation adaptée qui devraient améliorer la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le secrétaire de séance,
E. VERRIEN

Le Maire,
Michel BRET